

Nombre de Membres du comité :
65

Nombre de Membres en fonction :
65

Nombre de Présents : 42

Nombre de Pouvoirs : 3


Nombre de suffrages exprimé : 45
Oui : 45

Objet de la Délibération

Contrat d'Objectif de chaleur renouvelable territorial (COT EnR 3.0) avec l'ADEME Centre-Val de Loire.

Date de la convocation :
17 octobre 2024

Envoyé en préfecture le 14/11/2024
Reçu en préfecture le 14/11/2024
Publié le
ID : 045-200079903-20241107-DELIB212024-DE



Séance du 7 novembre 2024

L'an deux mille vingt quatre et le 7 novembre à 17 heures 30

le comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à **CHAMBON-LA-FORET** sous la Présidence de Madame Monique BEVIERE

Etaient présents :

MMES AUVRAY Chantal, BARRAULT Brigitte, BEVIERE Monique CHARVIN Evelyne, COQUIL Corinne, DAUVILLIERS Delmira, HERBLOT Marie-Claude, LEVEQUE Marie-Claire, LEVY Véronique, PAILLOUX Patricia, PHELATE Sophie, PILLAVOINE Aude, PRUNET Delphine,

MM BACHELET Raynald, BARJONET Thierry, BARRIER Christian, BERTHELOT Michel, BESNARD Jean, BOURGEOIS Martial, BRETONNET Jean-Luc, BRICHARD Gérard, BRISSON Jean-Louis, BRUNEAU James, BUIZARD-BLONDEAU Maxime, CHAMBRIN Michel, CITRON Olivier, COLMAN Philippe, COULON Jean-Marc, DUFOUR Christian, DUJARDIN Jean-Louis, GAURAT Hervé, GUERINET Patrick, LAROCHE Pierre, LEOTARD Alexandre, LOURS Philippe, PIERQUIN José, POINCLOUX Daniel, RIVIERE William, ROUSSEAU Pierre, TRANSON Marc, VERMASSEN Guy, VICECONTI Pierre,

Pouvoirs :

M. EUVRARD Didier donne pouvoir à M. CITRON Olivier
M. MANGEANT Jean-Claude donne pouvoir à Mme BEVIERE Monique
Mme RIVAULT Corinne donne pouvoir à M. RIVIERE William

Secrétaire de séance : Madame CHARVIN Evelyne

Préambule.

L'ADEME et la Région Centre-Val de Loire souhaitent mobiliser les territoires pour le déploiement des énergies renouvelables thermiques en mettant en place des contrats d'objectifs territoriaux. Ces contrats doivent permettre :

- au porteur de contrat de mobiliser et mettre en synergie un grand nombre d'acteurs sur son territoire (collectivités, acteurs économiques, acteurs touristiques, acteurs du secteur agricole, etc.),
- d'apporter aux maîtres d'ouvrage une assistance technique,
- d'impliquer les partenaires techniques dans l'émergence et l'accompagnement des projets.

A ce titre, le PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais a décidé, dès 2021, de répondre à ces objectifs en réalisant un premier Contrat d'Objectif Territorial sur les énergies renouvelables (COT EnR). Il s'agissait de rendre accessible sur le territoire le financement pour le déploiement des énergies renouvelables thermiques, c'est-à-dire la production de chaleur (y compris le réseau de chaleur) à partir :

- de biomasse, y compris le bois énergie,
- de la géothermie assistée par pompes à chaleur (nappe, sondes, eaux usées...),
- de l'énergie solaire thermique (eau chaude sanitaire).

Le COT EnR 3.0 permettra d'obtenir des financements complémentaires pour les porteurs de projets publics ou privés et de mettre en œuvre une animation partagée sur 4 ans pour faire émerger de nouveaux projets.

Le Comité syndical du PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais,

Vu la délibération n°5/2021 en date du 18 février 2021, engageant le territoire dans une démarche de COT EnR avec l'ADEME Centre-Val de Loire,

Considérant que la première période d'animation COT EnR n'a pas permis d'atteindre les objectifs contractuels, mais qu'au regard du nombre important de projets identifiés en phase d'émergence ou sur le point de passer à la phase investissement, il est utile de poursuivre la démarche et soutenir techniquement les collectivités, les entreprises ou les associations souhaitant mettre en œuvre un système de chauffage utilisant des EnR,

Considérant que les études et les travaux d'investissement réalisés sur le périmètre du PETR pourront bénéficier de financement de l'ADEME Centre-Val de Loire,

Considérant que l'animation territoriale pourra faire l'objet de financement, dont une part fixe et une part variable, sur justification de la mise en œuvre effective des moyens,

Considérant que les travaux d'investissement des maîtres d'ouvrage sont éligibles, pour partie, au Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST), mais aussi au fonds FEDER, à la DETR, à la DSIL, au Fonds vert, au financement du Conseil départemental du Loiret, selon leur statut juridique,

Considérant la volonté du PETR de s'appuyer sur les partenariats locaux (EPFLI, EPIC, Chambres consulaires, Entente Economique Nord Loiret, ADIL 45, CAUE, etc.) pour sensibiliser les acteurs,

Vu l'exposé de la Présidente,

ACTE la poursuite de l'engagement du territoire pour le déploiement des énergies renouvelables thermiques au travers de la mise en place d'un COT EnR 3.0, qui fait suite au COT EnR 2021-2024.

APPROUVE la candidature du PETR à un nouveau COT EnR,

SOULIGNE l'intérêt et l'impact pour le territoire de l'animation liée au COT EnR,

SOLLICITE les aides financières de l'ADEME Centre-Val de Loire liées à ce contrat territorial,

AUTORISE la Présidente à mener les démarches et

Certifié conforme au registre des délibérations,

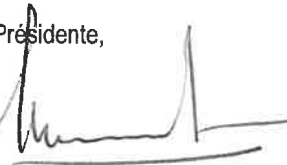
La Secrétaire de séance,



Evelyne CHARVIN



La Présidente,



Monique BEVIERE

Certifie exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture le 14 novembre 2024 et de sa publication le 14 novembre 2024 (la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication).

Envoyé en préfecture le 14/11/2024

Reçu en préfecture le 14/11/2024

Publié le

ID : 045-200079903-20241107-DELIB212024-DE

